

## **Journée mondiale de l'eau : à quand la publication de l'arrêté autorisant la réutilisation de l'eau dans les entreprises agroalimentaires ?**

Les entreprises agroalimentaires bretonnes s'étonnent que la filière agroalimentaire française soit pointée du doigt par le gouvernement dans le cadre de la publication des 51 sites les plus consommateurs d'eau.

La performance du secteur agroalimentaire en matière de gestion quantitative de l'eau est pilotée de longue date selon la logique des 3R : Réduire, Recycler dans les process, Réutiliser les eaux usées traitées et les eaux issues des matières alimentaires.

Selon une enquête récente de l'ABEA (« *L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne* » - nov 2023), le 1<sup>er</sup> R (Réduire) est une réalité : les prélèvements d'eau annuels des entreprises du secteur en Bretagne sont restés stables ou ont baissé pour 78% des entreprises entre 2019 et 2023. Pour les IAA dont les prélèvements ont baissé, cette baisse se chiffre à -18% en moyenne sur les 5 dernières années. Cela témoigne de la réalité des efforts déployés par les entreprises pour adopter des pratiques plus durables et réduire leur consommation d'eau.

Le 2<sup>nd</sup> R (Recyclage dans les process) est quant à lui une pratique historique et maîtrisée dans les entreprises bretonnes : 1 entreprise sur 2 est équipée de boucles de recyclage dans les process, permettant une économie moyenne de 60 000 m<sup>3</sup> par an et par site.

C'est donc aujourd'hui sur le 3<sup>ème</sup> R (Réutilisation des eaux usées traitées et des eaux issues des matières alimentaires) qu'il faut actionner. C'est de ce levier que viendront des économies majeures : les entreprises du secteur pourront baisser à terme de 20 à 25% leur prélèvement. 28 sites industriels majeurs de la région sont d'ores et déjà prêts à réduire leurs prélèvements de 2,5 millions de m<sup>3</sup>, soit l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Vannes (54 000 habitants).

**Malheureusement la réutilisation de l'eau dans les entreprises agroalimentaires, principe technologiquement maîtrisé, est à date non-autorisée en France contrairement à d'autres pays européens.** Malgré une avancée prometteuse avec la sortie du décret REUT en IAA fin janvier, les entreprises agroalimentaires bretonnes, représentées par l'ABEA (Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires), s'inquiètent des difficultés d'aboutissement des discussions avec le gouvernement autour de l'arrêté d'application.

Sans la publication de cet arrêté aucun projet de REUT en IAA ne peut voir le jour. **Nous restons mobilisés et proactifs pour économiser l'eau**, malgré cette inertie administrative qui nous inquiète et empêche la mise en œuvre concrète des projets sur le terrain. **L'évolution climatique est en marche, les entreprises agroalimentaires sont prêtes à investir, qu'attendons-nous ?**

---

**L'enquête « L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne » :** Les chiffres présentés dans ce communiqué sont issus d'une enquête menée entre avril et juin 2023 par le pôle études de l'ABEA auprès de 103 sites agroalimentaires bretons représentant un effectif de 40 000 salariés.

**A propos de l'ABEA :** L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA) est le représentant professionnel du secteur agroalimentaire breton. Avec plus de 200 adhérents soit 55 000 salariés, l'ABEA défend les intérêts collectifs des entreprises, anime le réseau de professionnels sur tout le territoire et développe la performance économique, sociale et environnementale des entreprises et coopératives adhérentes. Son objectif est de porter les enjeux de l'agroalimentaire devant les acteurs publics tout en rassemblant les professionnels du secteur. Elle représente toutes les tailles d'entreprises, de la TPE aux grands groupes, et maille l'intégralité du territoire breton.

**Contact presse :** ABEA – Clothilde d'Argentré – 07 88 37 18 77 – [clothilde.dargentre@abea.bzh](mailto:clothilde.dargentre@abea.bzh)